

# Conditions de garantie de 24 mois sur les pneus Bridgestone chez First Stop Benelux

Félicitations! Avec votre achat de pneus Bridgestone, vous bénéficiez d'une garantie de 24 mois et vous n'avez pas à vous soucier. Il y a quelques conditions que nous expliquons ci-dessous.

- Achetez et montez des pneus Bridgestone dans un centre de service agréé First Stop Benelux pour bénéficier de la garantie.
- La garantie couvre tous les pneus Bridgestone pour les voitures particulières, les breaks (y compris les SUV) d'une masse maximale autorisée de 3,5 tonnes.
- Pendant la période de garantie, vous avez droit au remplacement d'un pneu Bridgestone par un pneu Bridgestone s'il est endommagé par des dommages.
- Toutes les obligations concernant le règlement des sinistres doivent être respectées pour bénéficier de la garantie.

#### Résumé

#### Garantie

- Dommages résultant de l'utilisation, tels que les dommages au trottoir, les dommages causés par des objets tranchants ou pointus (comme des clous ou des vis) et les crevaisons.
- · Pneus crevés.
- Dommages imprévus, tels que par vandalisme.

#### Pas de garantie

- Usure normale résultant de l'utilisation des pneus.
- Utilisation des pneus en sport automobile ou sur des circuits.
- Dommages causés par une mauvaise utilisation ou montage des pneus.
- Dommages intentionnellement causés, ou dommages pour lesquels une autre partie aurait pu être tenue responsable (comme un assureur).
- Pneus de véhicules de location et de location.
- Problèmes techniques du véhicule ayant un impact direct sur l'usure des pneus, tels que pression de pneu incorrecte, suspension incorrecte, montage de pneu incorrect (par exemple, sans tenir compte de la direction de rotation), ou pièces défectueuses du véhicule (comme amortisseurs défectueux, ressorts, roulements de roue, points de support, jambes de force, roulements).
- Dommages causés par le feu, le vol ou des causes naturelles.
- Surcharge du véhicule avec des poids d'essieu ou de remorquage supérieurs aux recommandations du fabricant.

# Réclamations et indemnisations au titre de la garantie

- Les réparations sont intégralement remboursées pendant 24 mois.
- La garantie ne couvre que le prix payé pour le pneu de remplacement.
- Si vous rapportez un pneu endommagé, vous recevrez un pourcentage du prix d'achat en fonction de l'âge du pneu.

### Voici un aperçu :

1 à 6 mois : remboursement à 100% 7 à 12 mois : remboursement à 75% 13 à 18 mois : remboursement à 50% 19 à 24 mois : remboursement à 25%

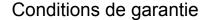
Après l'approbation de la réclamation de garantie, vous recevrez le remboursement dans les 30 jours sur votre compte bancaire.

First Stop / Bridgestone garantie des pneus

www.firststop.be

Version: 01.03.2024







### **Exclusions**

- Si la bande de roulement du pneu est inférieure à 1,6 mm ; aucun droit à un remboursement.
- Les frais de montage et la contribution environnementale sont à votre charge.
- Les dommages à la jante ou à la carrosserie ne sont pas remboursés.
- Vous ne pouvez pas annuler l'achat ou obtenir une réduction au lieu d'un remboursement dans le cadre des conditions de garantie.
- Les frais de rapatriement, les blessures corporelles et les dommages matériels ne sont pas remboursés.

# Le processus

- Rendez-vous dans un centre de service First Stop agréé pour le remplacement ou la réparation du pneu endommagé.
- Remplissez le "Formulaire de déclaration de garantie des pneus" et envoyez-le à First Stop Benelux avec les documents requis.
- Assurez-vous que toutes les informations sont disponibles pour inspection.
- Suivez les instructions du centre de service First Stop pour traiter correctement la réclamation de dommages.

# Début et durée de la garantie

- La garantie commence à l'achat et au montage de nouveaux pneus dans un centre de service First Stop agréé dans le Benelux.
- La garantie expire après 24 mois, lorsque la profondeur de la bande de roulement atteint 1,6 mm ou après un remboursement d'un pneu sous garantie.
- Ce règlement est en vigueur à partir du 01 mars 2024 pour les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

# Représentant autorisé

Le représentant autorisé de First Stop Benelux dans le cadre de ces conditions de garantie est :

# First Stop Garantie des pneus Bridgestone Europe

Da Vincilaan 1 1930 Zaventem Belgique

First Stop / Bridgestone garantie des pneus

www.matatop.b

Version: 01.03.2024

